

## Cimetière

Le Conseil Municipal fixe ainsi les prix des concessions au cimetière, à compter du 15 octobre 1953 :

- concessions perpétuelles : 600 francs

- concessions trentenaires : 200 francs

La pose de bordures d'allées du nouveau cimetière est envisagée.

Messieurs Henry et Minauflet sont chargés de mener à bien cette réalisation.